



CLUB BASKET SAINT ANDRE DE LA MARCHE

REGLEMENT INTERNE

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB POUR TOUS LES LICENCIES

1. Adhésion et Engagement sportif

- Tout joueur doit être licencié, assuré, et porter la tenue officielle du club (short et maillot bleu) pour les matchs et tournois
- Tous les licenciés se doivent de participer activement aux entraînements organisés par le club afin de participer aux rencontres.

2. Permanences et Arbitrage

- Chaque joueur (à partir de 10 ans) ou parent de joueur se doit d'assurer les permanences pour lesquelles il est convoqué ou se faire remplacer (déplacement, table, arbitrage, etc...) sous peine de sanctions
- En cas d'absence non justifiée :
 - 1^{ière} absence : deux permanences à assurer le week-end suivant.
 - 2^{ième} absence : un match de suspension sans préavis.

3. Responsabilités des Parents

- Les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents pendant les matchs, les tournois, sur les déplacements et dans les vestiaires.
- Les parents sont présents pour **encourager positivement**, et non pour **supporter** de manière excessive et négative.
- Les parents doivent respecter les encadrants (coachs et entraîneurs), les arbitres et les autres familles (du club et des clubs extérieurs).

4. Responsabilités des responsables d'équipes :

- Le Parent Responsable d'Équipe doit être nommé pour chaque équipe ayant des coachs mineurs
- Les coachs mineurs ne sont pas responsables de l'équipe.
- Le Parent Responsable d'Équipe est un référent entre les jeunes, les coachs et la Commission Technique.
- Le Parent Responsable d'Équipe est le référent de l'équipe et est en collaboration avec le coach.
- Le responsable d'équipe **ne prend pas la place** du coach.
- Il est recommandé au responsable d'équipe de créer un groupe Whatsapp afin de faciliter la communication entre les parents et les coachs de l'équipe. *(Cela permet de connaître les présents aux différentes manifestations ainsi que de gérer les absences et les remplacements.)*
- Le Parent Responsable d'Équipe facilite la coordination des informations pour les tournois :
 - Réceptionner les détails de la part responsable des tournois jeunes du club

- Communiquer avec les parents et le coach pour collecter le nombre de participants
- Informer si l'équipe participera au tournoi avec le nombre de joueurs à cette adresse : tournoi.sambasket49450@gmail.com.

5. Engagement Associatif (vie du club)

- Chaque licencié et/ou famille de licencié s'engage à participer bénévolement à une manifestation organisée par le club dans l'année
- Chaque licencié (à partir de U11) sera de permanence au tournois mini basket (se déroule pendant les vacances de février)
- Chaque équipe devra avoir au sein de son encadrement au moins une personne adulte
- Le jeu de maillot d'une équipe doit être lavé, à tour de rôle per chaque membre de l'équipe

6. Respect et Fair-play

- Le respect des encadrants, entraîneurs, arbitres, coéquipiers et du matériel est obligatoire.
- Le fair-play est une **valeur fondamentale** du club.
- Tout comportement anti-sportif (joueurs – encadrant – parents) pourra être sanctionné par le bureau

7. Discipline

- Toute personne ne respectant pas le règlement pourra être suspendue par décision du bureau
- Toute incivilité et en fonction de son degré peut déclencher une commission disciplinaire pour le licencié (et ses parents si mineur)
- Faute technique
 - Au-delà de la première faute technique : cette dernière sera facturée au joueur concerné et une permanence d'arbitrage supplémentaire lui sera assignée
 - Au-delà de la deuxième : cette dernière sera facturée au joueur concerné et deux permanences d'arbitrage supplémentaires lui sera assignées
 - Ainsi de suite

8. Droit à l'image

- En cas de désaccord sur l'utilisation de l'image d'un licencié, les parents doivent en informer le club par écrit.

9. Arbitrage et Formation

- Les catégories U13 et U15, garçons et filles, doivent participer au stage d'école d'arbitrage.

10. Dispositions Générales

- Chaque licencié et/ou famille de licencié s'engage à respecter ce règlement.
- Les cotisations sont fixées chaque année par le bureau.
- Aucun joueur ne peut évoluer dans un autre club FFBB sans l'accord du bureau.